

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PUBLICIS GROUPE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 août 2022, la société Parvus Asset Management Europe Limited¹ (7 Clifford Street, Londres W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 août 2022, le seuil de 5% du capital de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 12 432 639 actions PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 4,63% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PUBLICIS GROUPE SA sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 12 432 639 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 novembre 2022 et le 8 avril 2024.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par M. Edoardo Mercadante qui ne détient aucune action PUBLICIS GROUPE.

² Sur la base d'un capital composé de 253 915 123 actions représentant 268 545 381 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.